

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DVD 21 Canaux parisiens - Convention d'occupation temporaire pour le stationnement d'un bateau d'hébergement d'urgence.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Règlement général de la police de la navigation intérieure;

Vu l'arrêté inter préfectoral 2014-1-1154 du 26 août 2014 portant Règlement particulier de la police de la navigation intérieure sur le réseau fluvial de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 21 janvier 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec la Société SCI GERJER ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUDEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société SCI GERJER la convention d'occupation du domaine public fluvial ayant pour objet d'autoriser le stationnement et l'exploitation d'un bateau d'hébergement d'urgence à l'emplacement BVE4 sur le réseau fluvial de la Ville de Paris, pour une durée comprise entre le 7 février 2020 et le 7 février 2025 et renouvelable une fois cinq ans. Le texte de la convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les autres stipulations seront conformes aux obligations découlant de l'occupation du domaine public et, notamment, le caractère personnel de l'autorisation, la nature précaire et révocable de l'occupation, l'interdiction de tout trouble du voisinage sous peine de résiliation anticipée et l'obligation d'entretenir le domaine occupé dans le respect de l'environnement.

Article 3 : Le stationnement ne donnera pas lieu à redevance.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO